

PARQUET GENERAL

Luxembourg, le 24 décembre 2025

Plateau du St-Esprit
L-2080 Luxembourg

Notice n° 34880/17/CD

AVIS JUDICIAIRE

Il est porté à la connaissance de Monsieur **Fernando Sérgio ALVES MOREIRA**, né le **1^{er} mars 1978 à Lisbonne au Portugal**, qu'il fait l'objet d'un **arrêt rendu le 19 novembre 2025** par la chambre correctionnelle de la Cour d'appel du Grand-Duché de Luxembourg, portant le numéro 484/25 X. et révoquant le suris probatoire de Fernando Sérgio ALVES MOREIRA dans le cadre du dossier inscrit sous le numéro de notice 34880/17/CD.

Le présent avis fait courir le délai des voies de recours à partir du cinquième jour suivant celui de sa publication. Le délai pour se pourvoir en cassation contre un arrêt réputé contradictoire est d'un mois.

L'acte en question peut être retiré au Parquet général, Cité judiciaire, Plateau du St-Esprit, L-2080 Luxembourg, bâtiment CR, bureau 4.05 au 4e étage.

Pour le Procureur général d'Etat,
L'avocat général
Claude HIRSCH